

2017-9

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

15 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 1

VOTANTS : 25

QUESTION N°01

DELIBERATION PORTANT SUR
LE DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Guyane-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept, le mardi vingt-un mars, à 17h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance, 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ABON Juliette,

PROCURATION : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, GABON Eric du service technique, BIABIANY Chantal du secrétariat de la direction générale, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame SILENE Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

DELIBERATON PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2017

Monsieur le maire explique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Il présente ensuite le rapport des orientations budgétaires 2017 à l'assemblée, qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2017.

Il rappelle que le rapport complet a été envoyé à tous les membres du conseil municipal avec la convocation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire et après avoir débattu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2312-1 du CGT,

Après en avoir délibéré

CONSTATE

- 1- Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2017.
- 2- Que le texte complet du rapport demeure annexé à la présente délibération.
- 3- Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire et au directeur général des services, pour l'application de la présente délibération.

Pour expédition conforme

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES




GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

SOMMAIRE

Préambule	page 3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	page 4
A – L'environnement économique	page 4
1. Situation internationale et européenne	page 4
2. Contexte national	page 5
B – le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF)	page 6
1. Principales dispositions financières locales	page 6
2. Dispositions concernant le bloc communal	page 7
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017	page 7
A – Section de fonctionnement	page 7
1. Evolution des recettes de fonctionnement	page 7
2. Evolution des dépenses de fonctionnement	page 9
B – Section d'investissement	page 12
1. Recettes d'investissement	page 12
2. Programme d'investissement	page 12
Projet de balance du Compte Administratif 2016	page 14
CONCLUSION	page 15

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit dans la loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II «de la démocratie locale» chapitre 1^{er} «de l'information des habitants sur les affaires locales» et non parmi les dispositions inscrites au chapitre III «des droits des élus au sein des assemblées locales».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il ne donne pas lieu à un vote.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1 – Situation internationale et européenne

A l'échelle internationale, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis le mardi 8 novembre 2016 engendre une imprévisibilité accrue sur différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes pour la France en matière économique, budgétaire et financière, avec par exemple :

- des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale,
- des fluctuations potentiellement importantes sur les marchés boursiers, du fait des perturbations importantes générées sur les marchés par le Brexit¹ et par l'élection du Président des Etats-Unis.

ZONE EURO : Une reprise à petite vitesse

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée.

Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques.

Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (élections présidentielles et législatives) et en Italie (référendum).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

¹ Le **brexit** désigne la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il s'agit d'un mot-valise anglais composé du « Britain » (« Grande-Bretagne ») et « exit » (« sortie »).

2 – Le contexte national

Une année électorale entraînant des incertitudes

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

- Les grandes lignes du projet de loi de finances 2017 intéressant les collectivités locales

Un temps envisagé, l'idée d'une loi de finances spécialement dédiée aux collectivités territoriales a été (pour le moment) abandonnée. Il n'en reste pas moins que le projet de loi de finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2016² comporte un volet «collectivités territoriales» important à plusieurs titres.

Ce projet confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. Si d'après les annonces de l'exécutif national en place, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.

L'Etat annonce en parallèle la mise en place d'un Fond de Soutien à l'Investissement Local porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau³.

Enfin, pour information, le projet modifie en son article 5, certaines modalités relatives aux indemnités des élu(e)s pour prendre en compte la mise en place du prélèvement à la source prévu pour 2018.

Ainsi, en 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu.

Ensuite, à partir de 2018, les indemnités de fonction des élus locaux seront soumises au régime commun de prélèvement à la source.

- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement renvoyée

Discutée pendant longtemps, la réforme de la DGF disparaît purement et simplement du projet.

Ainsi, pour 2017, la réforme sera en l'état purement et simplement supprimée. Le projet de loi abrogeant l'article 150 de la loi de finances pour 2016, il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître les tenants et les aboutissants d'une réforme qui, quelle que soit la sensibilité politique élue au niveau national, ne devrait pas manquer de se réaliser.

Des contraintes réelles imposées aux collectivités

La baisse des dotations continuera pour l'année 2017.

Ces contraintes réelles ont un impact très important pour les finances de notre collectivité⁴.

Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice d'1,20%. Réalisée en deux phases, la première au 1^{er} juillet 2016, et la seconde au 1^{er} février 2017, avec les incidences budgétaires correspondantes.

² Dossier législatif du projet de loi de finances 2017 à consulter <http://www.assemblee-nationale.fr>

³ <http://www.territoires.gouv.fr/volet-collectivites-territoriales-du-plf-2017-plus-de-quatre-milliards-de-soutien-a-l-investissement/>

⁴ Voir la partie relative aux recettes de fonctionnement page 8

La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes / points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget communal.

Dans ce contexte, la majorité municipale a décidé de partis pris forts qui vont orienter la construction du budget primitif 2017.

B - LOI DE FINANCES POUR 2017

1 – Principales dispositions financières locales

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront de 99,4 Mds € en 2017.

Au sein de cette enveloppe, les dotations représentent 63 Mds € (-3,5 %) dont la DGF qui enregistre une nouvelle baisse de 2,33 Mds € (contre -3,67 Mds € les deux années précédentes) pour atteindre 30,892 Mds €.

A ce stade de l'écrêtement, il convient de rappeler que lors du 99^{ème} congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à +0,4 % pour 2017.

Par ailleurs, l'effort demandé aux collectivités locales au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduira les ressources des collectivités de 350 millions d'euros (contre 749 millions d'euros initialement prévus) répartis de la manière suivante :

- 67 millions d'euros pour le bloc communal,
- 212 millions d'euros pour les départements,
- 71 millions d'euros pour les régions.

Ainsi, le taux de minoration pour 2017 sera de -39%, soit environ le double du taux de minoration initialement prévue pour 2016 (-11,4% inscrit dans le texte initial de PLF 2016 et -15% effectif).

Diverses dispositions financières et fiscales sont prévues, entre autres :

- La quasi-intégralité des compensations va subir une minoration, à quelques rares exceptions (ex : les compensations d'exonération de la taxe d'habitation au titre des «personnes de conditions modestes»),
- la DCRTP⁵ du bloc communal (1190 M€) ;
- l'abattement de 30% de foncier bâti dans les QPVB⁶, figé au taux de compensation de 40% (69 M€) ;
- les compensations récentes de l'ex-impôt sur les spectacles (20 M€)
- la compensation VT⁷ (81,5 M€) ;
- diverses compensations d'exonérations spécifiques soit à la Corse soit à l'outre-mer (190 M€)

Le FCTVA⁸ est en baisse de -9% (de 6 047 M€ en LFI⁹ 2016 à 5 524 M€ pour 2017). Cependant, cette baisse est inférieure à celle de l'investissement public local du fait de l'impact de la hausse de taux (LFI 2015) et de l'élargissement des dépenses éligibles (LFI 2016).

⁵ Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

⁶ Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

⁷ Versement Transport

⁸ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

⁹ Loi de Finances Initiale

2 – Soutien à l'investissement public local

Plusieurs volets sont prévus pour renforcer le soutien de l'Etat à l'investissement local : augmentation du fonds et pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : 1,2 milliard'€ en 2017

Les subventions sont divisées en 2 enveloppes attribuées par le préfet de région.

- **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est pérennisée avec un montant de 600 millions € pour 2017 :**

450 millions € à destination des communes et EPCI¹⁰, consacrés à de grandes priorités d'investissement

150 millions € spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1^{er} janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières peuvent également bénéficier de la 1^{ère} composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

- **L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017.** Elle est à destination des communes de moins de 50.000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

216 millions € pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),

384 millions € pour abonder la DETR¹¹.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement.

Par dérogation et pour tenir compte des dépenses d'étude préalable, une partie provenant de la 2^{ème} enveloppe peut être inscrite en section de fonctionnement, à hauteur de 10 % maximum du montant total de la subvention

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Evolution des recettes de fonctionnement

Projection financière

Le contexte économique national et local invite les collectivités à rester prudentes dans l'évaluation des recettes de fonctionnement. Il serait raisonnable d'envisager une stabilisation des ressources communales, en prenant notamment comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes locales au niveau communal,
- Peu ou pas d'actions sur les bases fiscales (voir tableau ci-dessous)
- Une baisse continue des concours financiers de l'Etat, singulièrement la DGF.

¹⁰ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

¹¹ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Recettes diverses de fonctionnement

Compte tenu des diverses contraintes, la prévision au titre de l'exercice 2017 s'avère prudente à plusieurs niveaux. Dans le détail ;

Chapitre 013 – Atténuation de charges : la recette diminuera du fait de la structure des contrats des emplois aidés, en l'occurrence une participation dégressive, et la régularisation des arriérés,

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : stabilisation de la prévision, envisager la mise en place d'une tarification des locaux et matériels sollicités par des tiers,

Chapitre 73 – Impôts et taxes : prévision 2017 sensiblement égale
contributions directes locales, imprimé M1 259 non reçu
taxes sur les carburants et octroi de mer, recettes non maîtrisées

Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations : diminution compte tenu des effets de la DGF vu précédemment,

Chapitre 042 – Travaux en régie : maintien, voir augmentation du fait des travaux pouvant être réalisés par les équipes municipaux,

Recettes d'origine fiscales

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Aussi, compte tenu des évolutions successives des bases fiscales sur la période de 2013 à 2015, et stabilisée en 2016, celles-ci devraient peu évoluer.

De ce fait, dans l'attente de la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et sans préjuger d'une éventuelle actualisation, il paraît plus juste d'envisager les mêmes bases pour cet exercice.

Ci-dessous, l'état des bases fiscales et de la recette, pour la période de 2010 à 2016 ;

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prév. 2017
Taxe d'Habitation (TH)	1 843 544	2 007 611	2 962 007	1 263 901	3 327 230	1 495 000	1 461 000	3 463 000
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3 151 302	3 774 138	3 399 432	1 651 227	3 820 946	1 554 000	4 004 000	4 004 000
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35 205	10 398	10 511	10 840	10 966	10 900	7 788	7 788
RECETTES FISCALES	1 434 721	2 479 221	1 539 551	1 906 025	1 706 554	1 779 702	1 789 698	1 789 698



Les taux d'imposition pour la période de 2010 à 2016 et qui seront maintenus, en 2017, au même niveau ;

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
Taxe d'Habitation (TH)	18,98 %	18,98 %	18,98 %	18,98 %	18,98 %	18,98 %	18,98 %	18,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28,10 %	28,10 %	28,10 %	28,10 %	28,10 %	28,10 %	28,10 %	28,10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46,72 %	46,72 %	46,72 %	46,72 %	46,72 %	46,72 %	46,72 %	46,72 %

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Libellés	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Projection 2017
013	Atténuation des charges	99 179,45	227 945,32	486 614,02	524 526,01	921 692,16	400 000,00
042	Travaux en régie	200 000,00	200 000,00	200 000,00	176 606,00	249 011,02	250 000,00
70	Produits des services, denrées et ventes diverses	21 695,55	59 116,46	57 253,51	35 355,88	35 704,16	35 000,00
73	Impôts et Taxes	5 427 182,08	5 815 153,15	5 747 666,50	5 632 113,25	5 768 514,74	5 765 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 754 055,24	1 765 116,34	1 805 341,99	1 747 411,86	1 642 858,45	1 425 800,00
	Dont DGF	1 137 188,00	1 129 610,00	1 101 284,00	904 836,00	788 776,00	687 576,00
75	Autres produits de gestion courante	45 167,78	39 128,87	32 596,00	68 915,62	54 928,01	50 000,00
76	Produits financiers	771,48	639,86	524,00	440,07	377,76	400,00
77	Produits exceptionnels	17 970,48	10 958,97	60 856,09	57 779,60	323 097,35	35 000,00
	TOTAL	7 566 022,06	8 118 060,97	8 390 852,11	8 243 148,29	8 996 178,65	7 961 200,00

2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011)

Concernant ces dernières, qui représentent en moyenne environ 1.17 millions d'€ annuel sur les derniers exercices, des efforts de gestion supplémentaires ont été demandés en 2017 aux différents services de la ville **afin de tendre au maximum vers une stabilité de ce chapitre par rapport aux exercices antérieurs.**

Cet objectif constitue une cible ambitieuse.

Parmi les points marquants qui pèseront sur l'évolution de ce poste au budget primitif 2017 (et les années suivantes), peuvent être relevées :

- **la poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats** ; celle-ci constituera de nouveau une priorité en 2017, se traduisant par une évolution contenue de certains postes de fournitures et de services (produits d'entretien, fournitures administratives, frais de téléphonie, gestion du parc automobile, etc...).
- **la révision de certains contrats de maintenances et d'entretiens**

- la remise à niveau de l'éclairage public, pour lequel plusieurs actions ont été engagées avec les services d'EDF, et d'autres partenaires institutionnels (Région Guadeloupe, ADEME....)

En 2017, l'enveloppe devrait diminuer d'environ 12.50 % par rapport à l'exécution de 2016.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision BP 2017
Charges à caractère général	1 236 760.23	1 089 790.76	1 203 263.81	1 166 527.79	1 020 711.82

Charges du personnel (chapitre 012)

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis tantôt se poursuivra en 2017, tout en respectant une réelle volonté politique de sécurisation et d'accompagnement des parcours individuels.

Au stade actuel de la préparation budgétaire, l'évolution de la masse salariale devrait être contenue à un niveau stable.

■ Cette évolution limitée sera rendue possible par une maîtrise extrêmement resserrée des dépenses de personnels, acquise grâce aux importants efforts effectués par la ville dans ce domaine depuis plusieurs exercices (non-remplacement de départs en retraite priorisé par l'intégration progressive des emplois en CDI¹², rationalisation des heures supplémentaires, reconstitution de carrière, régularisation des décisions de la CAP¹³, etc.)

■ Elle sera d'autant plus notable en 2017 que plusieurs éléments de contexte, tant national que local, poussent conjoncturellement la masse salariale à la hausse en 2017, à savoir :

- le plein effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique,
- la poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR),
- l'application des avis des CAP,
- la promotion des agents (concours, examen professionnel, promotion interne, avancement de grade)

Ci-dessous, l'évolution des charges de personnels de 2012 à 2016 ;

Description	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision BP 2017
Charges de personnel et assimilés	4 947 793.53	5 207 041.03	5 708 296.36	6 145 845.83	6 286 461.83	6 475 055.68
Evolution en % (N/N-1)	4.10 %	5.24 %	9.62 %	7.66 %	2.28 %	3.00 %

NB : Evolution globale de 27.06 % des dépenses de charges de personnels et assimilés soit + 1 338 668.30 € sur la période de 2012 à 2016.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Compte tenu des contraintes budgétaires liées notamment par la diminution de la DGF, ce chapitre qui comprend :

¹² Contrat à Durée Indéterminée

¹³ Commission Administrative Paritaire

- les indemnités des élus et autres charges liées,
- les subventions aux deux établissements publics, la Caisse des Ecoles et le CCAS,
- les subventions aux différents organismes de coopération,
- les subventions aux associations,

devrait se maintenir.

A cet effet, l'ajustement de la prévision budgétaire des Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers sera effectif.

L'accompagnement financier aux associations est modifié dans la forme. En effet, il n'y aura plus d'attribution systématique d'une subvention. Il appartiendra à chaque association de formuler une demande sur la base d'un dossier à leur disposition en mairie et qui sera soumise à l'assemblée pour décision.

Enfin compte tenu des contraintes diverses de la Caisse des Ecoles, une dotation substantielle serait opportune. Cependant les moyens limités de la commune ne permettent pas de répondre à hauteur des besoins. Une réflexion globale devrait être engagée par ailleurs.

Aussi, la contribution à la CDE et au CCAS pour l'exercice 2017 sera reconduite sensiblement au même niveau.

Il en est ainsi de la prévision à destination des associations et organismes de droits privés.

A titre prévisionnel ;

- contribution 2017 au CCAS	130 000.00 €	(137 000.00 € en 2016)
- contribution 2017 à la CDE	600 000.00 €	(584 000.00 € en 2016)
- contribution 2017 aux associations	100 000.00 €	(101 893.62 € en 2016)
- contribution 2017 au SDIS	139 705.40 €	(139 426.56 € en 2016)
- indemnités élus et autres organismes	150 294.60 €	(162 215.92 € en 2016)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision BP 2017
Charges de gestion courante	1 274 296.83	1 319 948.95	1 207 973.85	1 124 536.10	1 120 000.00

Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre du budget est constitué singulièrement des charges d'intérêts de la dette. Elles devraient sensiblement baisser pour passer de 114 353.13 en 2016 à 99 498.25 € en prévision de l'exercice 2017.

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années. L'encours diminue et grâce à notre structure de dette, la commune dispose de marge de manœuvre eu égard au taux moyen d'endettement par rapport à la population de la strate.

S'agissant des intérêts courus non échus (ICNE), le montant au titre de l'exercice 2017 est de 55 927.27 €.

Description du chapitre	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision BP 2017
Charges financières	132 456.80	169 554.16	121 008.54	113 466.07	92 096.50

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles seraient budgétées à 10 000.00 euros pour tenir compte des demandes d'annulation de titres antérieurs sollicité par le comptable public suite aux différentes procédures de recouvrement engagés et pour lesquels il en ressort des créances au caractère irrécouvrable.

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes d'investissement

Le financement des investissements est un enjeu majeur pour la municipalité à double titre.

D'abord du fait d'une structure budgétaire où la capacité d'autofinancement est négative depuis plusieurs années et dans un contexte budgétaire global restreint pour l'Etat et les collectivités majeures.

Face à ces contraintes, la collectivité doit plus que jamais, planifier les opérations d'investissement et poursuivre son engagement dans le cadre pluriannuel (PPI 2015-2020) initié.

Pour ce faire et nonobstant la capacité d'autofinancement négative, il s'agira dans le cadre du plan de financement des diverses opérations de prévoir la participation indispensable, à l'engagement des partenaires financiers de la collectivité.

Diverses recettes d'investissement propres y contribueront : entre autres, le FCTVA, la taxe d'aménagement, le Fond Régional d'Aide à l'Emploi (FRDE).

Au titre de l'exercice 2017, la prévision sera de ;

- FCTVA	86 000.00 €	
- Taxe d'aménagement	15 000.00 €	
- FRDE	60 000.00 €.	(61 390.98 € en 2016)

La collectivité continue à préparer divers dossiers qui nécessiteront l'accompagnement financier de l'Europe, l'Etat, la Région Guadeloupe, le Département, la CANBT et d'autres partenaires en fonction du projet à réaliser.

S'agissant du Conseil Régional de la Guadeloupe, la commune est soutenue dans le cadre de son programme Pluriannuel d'Investissement par un financement global de 4.5 M€.

A cet effet, la justification des diverses réalisations est transmise aux services régionaux pour suites utiles.

2 – Programme d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 sont de 2 265 216.72 € dont ;

- Remboursement de la dette	360 551.15 €
- Opérations d'équipement	1 174 909.41 €
- Autres opérations d'ordre	729 756.16 €

Le désendettement de la commune se poursuit.

Le capital restant dû ;

au 31/12/2015	3 219 073.53 €,
au 31/12/2016	2 839 901.46 €,
au 31/12/2017	2 363 334.80 €,

La répartition par organisme emprunteur des emprunts en cours ;

Emprunteurs	Capital de départ	Année de début	Capital remboursé au 31/12/2016	Capital à Remboursé en 2017	Capital restant dû au 31/12/2017	Année de fin	Nombre Années restantes
Caisse Française de Financement Local	1 600 931.63	2006	1 072 053.08	144 298.76	384 579.79	2020	3
	600 000.00	2009	288 415.47	55 856.24	255 728.29	2023	6
Caisse d'Epargne	300 000.00	2010	180 000.00	33 656.25	86 343.75	2020	3
Agence Française de Développement	40 806.00	2004	34 005.00	2 930.09	3 870.91	2019	2
	340 317.00	2004	283 597.50	25 471.46	31 248.04	2019	2
	331 000.00	2008	272 958.86	40 193.32	17 847.82	2018	1
	800 000.00	2013	160 640.02	64 424.54	574 935.44	2024	7
	700 000.00	2013	122 841.51	59 151.52	518 006.97	2028	11
Caisse Des Dépôts et Consignations	700 000.00	2013	144 001.73	65 224.48	490 773.79	2027	10
TOTAL	5 413 054.63		2 558 513.17	491 206.66	2 363 334.80		

Nonobstant les contraintes financières et budgétaires, le programme d'investissement 2017 (les restes à réaliser au 31/12/2016 et les inscriptions nouvelles) sera conforme à la politique de développement, d'amélioration des équipements publics et de modernisation, engagée sur le territoire communal par l'équipe municipale en place.

Il s'agira de poursuivre les opérations engagées, telles que ;

- Aménagement et extension du cimetière (576 941.96 €)
- Aménagement des aires de jeux et de détente aux Plaines – 1^{ère} T (574 651.51 €)
- Travaux de sécurisation du marché aux vivres (158 712.78 €)
- Informatisation des écoles (84 835.24 €)
- Fourniture et installation de toilettes publiques (216 300.83 €)
- Aménagement de la bibliothèque municipale (147 685.76 €)
- Programme du Fonds d'Aides aux Communes 2016 (187 280.00 €)

S'agissant des opérations nouvelles, au titre de l'année 2017, sont programmées les opérations suivantes ;

- Réfection de la toiture de l'école d'Acomat (229 697.32 €)
- Aménagement sous escaliers de la salle paroissiale (prévision 30 000.00 €)
- Aménagement des services de la mairie annexe et CCAS (prévision 200 000.00 €)
- Cuisine centrale : sécurité, aménagement et acquisition matériels (prévision 70 000.00 €)
- Equipement des écoles, et services de la commune en mobiliers et équipements divers
- Programme du Fonds d'Aides aux Communes 2017

D'autres opérations pourront être engagées (suivant le stade d'avancement du dossier) ;

- Reprise et rééquilibrage de l'éclairage public (évaluation en cours)
- Opérations de maîtrise de l'énergie par diverses actions concertées sur des bâtiments communaux (Mairie, Bibliothèque, Gymnase, Salle Yves REMY, ...)
- Travaux de sécurisation du marché aux vivres – 2^{ème} T (91 150.00 €)
- Installation de bornes d'incendie (33 901.97 €)
- Réhabilitation du gymnase (790 505.46 €)

Pour information, le projet de balance du Compte Administratif 2016

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - EXÉCUTION DU BUDGET				
ESTIMATION PRÉVISIONNELLE				
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	4 893 805.39	9 438 115.79	14 331 921.18
	Titres de recettes émis (B)	1 455 827.44	8 470 128.15	9 925 955.59
	Rattachement (C)	0.00	526 050.50	526 050.50
	Restes à réaliser (D)	2 572 506.85	0.00	2 572 506.85
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (E)	4 893 805.39	9 438 115.79	14 331 921.18
	Engagements (F)	0.00	0.00	0.00
	Mandats émis (G)	2 265 216.72	9 008 179.07	11 273 395.79
	Rattachements (H)	0.00	73 886.09	73 886.09
	Dépenses Eng. non mandatées (I)	2 460 493.49		2 460 493.49
	Dépenses Eng. non rattachées (J)		0.00	
Résultat de l'exercice	Solde d'exécution			
	[(B+C) - (G+H)] Excédent	0.00	0.00	0.00
	[(G+H) - (B+C)] Déficit	809 389.28	85 886.51	895 275.79
	Solde des restes à réaliser D - (I + J) Excédent	112 013.36	0.00	112 013.36
	(I + J) - D Déficit	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture 2015 reporté	Excédent	874 909.91		406 937.00
	Déficit		467 972.91	
Résultat cumulé 2016	Excédent	177 533.99		
	Déficit		553 859.42	376 325.43

CONCLUSION

Pour la troisième année consécutive, l'élaboration du budget 2017 est soumise à de fortes contraintes sur le plan des dotations et de la situation conjoncturelle difficile.

Malgré celles-ci, et grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'assurer le développement du territoire.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2017.

Le défi : faire mieux avec moins...

Le Maire,



Christian JEAN-CHARLES

Sources :

PLF 2017

<http://www.economie.gouv.fr/codex>

<http://www.vie-publique.fr>

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Bulletins d'information statistique de la DGCL

Notes d'information de la DGCL

Extrait du rapport 2016 de l'Observatoire des Finances Locales

Document Financier de La Banque Postale et La Caisse d'Épargne

Documents AMF, APVF

Diverses documents stratégiques et revues spécialisées